

Grève reconductible à partir du 13 mai !

Nous devons faire face à des attaques antisociales sans précédent !

L'offensive actuelle va encore plus loin que le plan Juppé de 1995 !

Le gouvernement veut liquider les retraites. Lors de l'émission «100 minutes pour convaincre »

F. Fillon a été clair ! voici une partie des mesures qu'il compte mettre en place :

- Passage à 40 ans de cotisations pour les fonctionnaires et agents des services publics, d'ici 2008
- Passage à 41 ans de cotisations pour TOUS les salariés d'ici à 2012
- Passage à 42 ans de cotisations pour TOUS les salariés en 2020
- Mise en place d'un système de «bonus/ malus » 3% de décote par année manquante pour les salarié(e)s qui n'auront pas atteint les années de cotisations demandées, (ce taux est énorme et constitue une véritable clause de réduction des montants de retraite)
- Mise en place d'un organisme qui débattrait tous les 5 ans, des conditions d'application de la loi... y compris en augmentant encore le nombre d'années de cotisations si nécessaire !

De plus, pour les retraités actuels, il y a remise en cause de leur montant de retraite, par une diminution considérable du % du versement et par la désindexation des pensions par rapport à l'inflation.

A la RATP, on entend parfois un discours comme quoi on ne touchera pas aux régimes spéciaux, c'est totalement faux ! Voilà ce qui va nous arriver :

- ***Avec les nouveaux décrets, remise en cause du régime des retraites.***
- ***Passage de 37,5 annuités à 40 annuités d'ici 2008, 41 en 2012, 42 en 2020***
- ***Modification du salaire de référence pour le calcul des pensions, celui ci pourrait passer des 6 derniers mois aux 3 dernières années.***
- ***Une annuité ne vaudrait plus 2% mais 1,875% donc baisse du montant de la pension.***
- ***Mise en place de la décote de 3 % par annuité non effectuée au moment du départ à la retraite donc baisse du montant de la pension.***
- ***Augmentation des cotisations : actuellement la cotisation retraite des agents est de 7,85% elle pourrait passer à 10,35%.***

L'attaque porte aussi sur les régimes spéciaux et les agents de la RATP ne seront pas épargnés. Le ministre la confirmé la remise en cause des systèmes spéciaux est programmé et il se fera en respectant le cadrage général.

Année de départ	Annuités demandées pour obtenir le taux maximum (=75%)	Valeur de l'annuité	Taux obtenu avec 37,5 cotisés (sans décompte de décote)	Hypothèse avec 37,5 annuité et 3 % de décote en 2008, 5 % en 2012 et 6 % en 2020, sans plafonnement.
En 2003	37,5	2 %	$37,5 \times 2 = 75 \%$	Pour la période de 2003 à 2008, nous n'avons pas fait de calcul avec décote, le projet prévoit une montée en charge d'ici 2008. Nous n'avons pas de base de référence pour ces années.
En 2004	38	1,974 %	$37,5 \times 1,974 = 74 \%$	
En 2005	38,5	1,948 %	$37,5 \times 1,948 = 73 \%$	
En 2006	39	1,923 %	$37,5 \times 1,923 = 72 \%$	
En 2007	39,5	1,898 %	$37,5 \times 1,898 = 71 \%$	
En 2008	40	1,875 %	$37,5 \times 1,875 = 70,31 \%$	$2,5 \times 3 = 7,5 \%$ $7,5 \times 0,703 = 5,27 \%$ $70,31 - 5,27 = 65,04 \%$
En 2012	41	1,829 %	$37,5 \times 1,829 = 68,59 \%$	$3,5 \times 5 = 17,5 \%$ $17,5 \times 0,685 = 12 \%$ $68,59 - 12 = 56,59 \%$
En 2020	42	1,785 %	$37,5 \times 1,785 = 67 \%$	$4,5 \times 6 = 27 \%$ $27 \times 0,67 = 18,09 \%$ $67 - 18,09 = 48,91 \%$

* Pour le calcul de décote en 2008 : nous avons d'abord multiplié le nombre d'années manquantes (2,5) par le % de décote (3 %). Ensuite obtenu le taux de remplacement définitif (65,04 %) en soustrayant aux taux sans décote (70,31 %) le % de décote (5,27 % qui est égal à 7,5 % de 70,31 %). La même démarche a été prise pour les autres années

Pour SUD RATP, il ne faut plus attendre pour se battre !

Après la mise en place du décret fin juin, il sera trop tard !

C'est unitairement qu'il faut lutter pour défendre nos acquis sociaux.

Le 13 mai, l'ensemble des organisations syndicales appelle à une journée nationale d'action pour la défense des retraites.

Mais nous savons tous que l'enjeu imposé par le gouvernement nous oblige à dépasser la grève «carrée» de 24 heures.

Seule la grève générale interprofessionnelle et reconductible fera reculer le gouvernement

Ensemble revendiquons :

- *Les 37,5 années de cotisations pour tous les salariés avec l'abrogation du décret Balladur de 1993.*
- *Maintien de tous les régimes spéciaux (RATP, SNCF, EDF/ GDF)*
- *Retrait du plan Fillon*

Un autre financement de nos retraites est possible ;

Pour le maintien de notre système de retraite,

Pour refuser la régression sociale,

***A partir du 13 mai :
tous et toutes en grève !***